

## Commune de Neufchâteau

### Compte rendu de la réunion d'Information-Consultation villageoise des habitants de Petitvoir, Grandvoir & Fineuse

Jeudi 02.06.2022, salle « Les Joyeux Lurons » à Petitvoir

Réf. : NEUFCHATEAU\04- Info-consultation\consultations villageoises\IC 6 - Petitvoir\20220602 CR IC Petitvoir.docx

### Participants (voir liste ci-dessous)

- › Population : 15 habitants
- › Commune : 6 membres du Conseil communal
- › Fondation Rurale de Wallonie : Mme Sophie ORBAN et Mme Eléonore GERARD (Agents de développement)



### Ordre du jour

- › **Introduction** par M. Jacques Cheppe, 1<sup>er</sup> échevin
- › **Information**
  - Présentation de la politique de développement rural et de l'opération de développement rural à Neufchâteau
  - La commune de Neufchâteau : portrait du territoire
- › **Consultation**
  - Discussions sur trois thèmes, en sous-groupes
  - Mise en commun en plénière
- › **Suite**
  - Candidatures à la CLDR
  - Budget participatif
- › **Conclusion** par M. François Huberty, Bourgmestre

## INTRODUCTION

Au nom du Conseil communal, M. Jacques Cheppe, 1<sup>er</sup> échevin, accueille les participants et les remercie pour leur présence. Il précise que cette rencontre s'inscrit dans la volonté du Collège de restaurer la proximité, la confiance et le dialogue avec les citoyens, par la transparence et la participation citoyenne.

Le processus participatif va prendre deux formes :

- À court terme, avec le budget participatif communal annuel – pour plus de détails cf. ci-dessous.
- À moyen terme, avec le second PCDR, qui va être largement abordé lors de cette réunion. Cette réunion va être animée par les agents de développement de la Fondation Rurale de Wallonie.

# INFORMATION

## Présentation de l'opération de développement rural

La Commune de Neufchâteau a décidé de lancer une seconde Opération de Développement Rural.

### Qu'est-ce qu'une Opération de Développement Rural (ODR) ?

Une Opération de Développement Rural (ODR) est un processus à long terme, qui a pour objectif de définir une stratégie de développement du territoire communal pour les dix ans à venir. C'est une démarche communale cadrée par un décret de la Région Wallonne, qui repose sur la participation continue des citoyens et qui consiste à mener une réflexion globale, sur l'ensemble du territoire communal et sur tous les domaines de la vie. Elle se concrétise par la définition et la mise en œuvre d'un plan d'actions appelé Programme Communal de Développement Rural - PCDR.

- › Son objectif global est d'améliorer les conditions de vie des habitants aux points de vue économique, social, environnement et culturel.

### Quels sont les différents partenaires de l'ODR et leurs rôles ?

Une opération de développement rural, ça se réussit ensemble !

#### **La Commune de Neufchâteau**

- › *Le Conseil communal* est le maître d'œuvre de cette opération, qui va concerner l'ensemble du territoire communal.
- › *Les employés de l'administration* sont également des acteurs de première ligne qui vont apporter les éléments pour concrétiser le PCDR.

#### **Les citoyens et la Commission Locale de Développement Rural - CLDR**

- › *Tous les habitants* sont invités à des séances de travail pour réfléchir sur le présent et l'avenir de leur commune et pour proposer des pistes de solution. La participation citoyenne est l'élément central de la politique de développement rural.
- › *Une commission consultative (la CLDR)* est mise en place pour définir les objectifs et les projets concrets à mettre en œuvre dans le cadre du PCDR, sur 10 ans. Elle agit en tant que relais auprès de la population et un retour d'information régulier est assuré vers les habitants (bulletin communal, ...). Elle est composée d' $\frac{1}{4}$  d'élus et de  $\frac{3}{4}$  de citoyens et compte entre 20 et 60 membres.

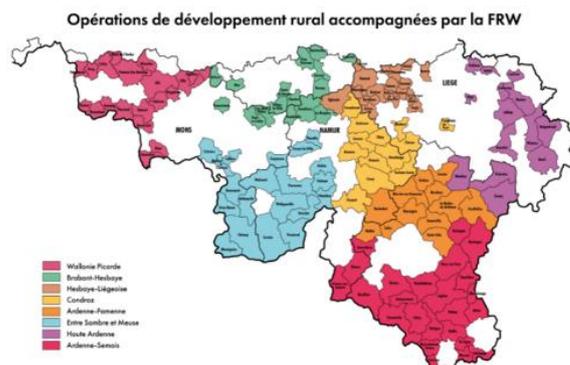
#### **Les structures extérieures**

- › *Le bureau d'études Impact, auteur de programme* réalise l'analyse territoriale et stratégique de la commune. Le bureau d'étude est présent durant toute la phase d'élaboration du PCDR dont il est le concepteur.
- › *Le Service Public de Wallonie DGO3 et le Cabinet de la Ministre Tellier en charge du développement Rural*
- › *La Fondation Rurale de Wallonie - FRW, organisme accompagnateur* : conseille la Commune dans le cadre de son opération de développement rural.

La FRW est un organisme privé, indépendant et pluraliste, en charge de missions de service public. Depuis 1979, elle œuvre pour le développement durable des régions rurales grâce aux missions que la Région Wallonne lui a confiées.

Dans le cadre des opérations de développement rural, la FRW met à disposition des 134 communes qu'elle accompagne des agents de développement intégrés dans une équipe pluridisciplinaire et formés en continu. Ils sont répartis en 8 équipes régionales à travers la Wallonie.

Dans le cadre de son ODR, la Commune de Neufchâteau est accompagnée par l'équipe régionale Semois-Ardenne localisée à Tintigny.



#### *Les missions de la FRW :*

- › Accompagnement des opérations de développement rural
- › Accompagnement des communes sollicitant la subvention BiodiverCité
- › Interface Leader (en lien avec le Groupe d'Action Locale Haute Sûre Forêt d'Anlier, par exemple)
- › Facilitateur Plan bois-énergie pour le secteur public
- › Assistance Territoire et Patrimoine (ATEPA)
- › Ressources et expertises du milieu rural.

#### *Le rôle des agents de développement*

Pendant l'opération de développement rural, les agents de développement favorisent la participation de tous les citoyens par des entretiens, des réunions publiques et des consultations en ligne via la plateforme participative : [www.participation.frw.be](http://www.participation.frw.be). Ils sont le relais entre les habitants et le pouvoir communal, ainsi qu'entre le pouvoir communal et les différentes instances décisionnelles. Ils se chargent de l'animation et du secrétariat de toutes les réunions. Ils contribuent également à la rédaction du PCDR, à la recherche de subventions et à l'accompagnement des projets sur le long terme.

### **Déroulement de l'Opération de Développement Rural**

L'ODR suit plusieurs étapes, qui se distinguent en 2 grandes phases :

#### 1) L'élaboration du Programme Communal de Développement Rural - PCDR, qui dure environ 3 ans

Pour enclencher le processus, le Conseil communal décide de lancer une ODR, demande éventuellement l'aide d'un organisme d'accompagnement - la FRW - et prévoit de désigner un auteur de PCDR via un marché public.

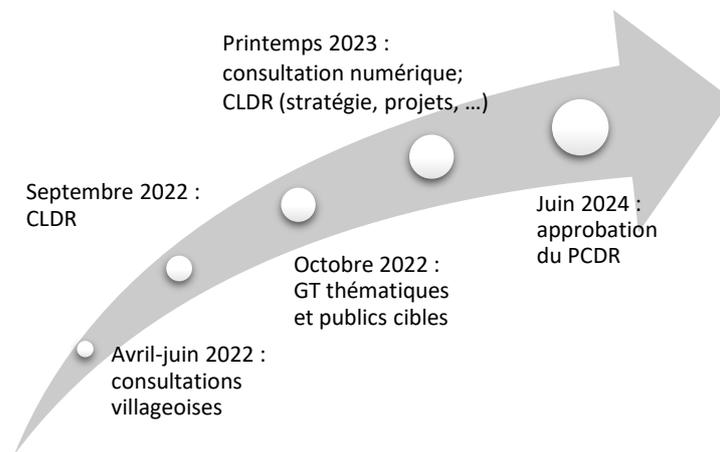
L'auteur désigné, en l'occurrence le bureau d'études Impact de Bertrix, rédige alors le diagnostic objectif du territoire, qui est une analyse en profondeur de cartes, d'inventaires, de statistiques, ...

Vient ensuite la phase de participation citoyenne, qui se concrétise par des séances d'information / consultation villageoise, des réunions thématiques et surtout les rencontres de la Commission Locale de Développement Rural - CLDR.

Ce travail de co-construction avec la CLDR aboutira à la définition d'une stratégie de développement (des objectifs à atteindre dans les 10 ans) et au choix de projets qui permettront d'y répondre.

A la fin de son élaboration, le PCDR sera validé par la CLDR, la Commune et la Région Wallonne.

Voici le calendrier global, tel qu'il est prévu actuellement, pour le déroulement de l'ODR de la Commune de Neufchâteau.



## 2) La mise en œuvre du PCDR, qui peut durer jusqu'à 10 ans.

Lorsque le Gouvernement wallon aura approuvé le PCDR (2024, 2025), la Commune pourra introduire des demandes de subsides en développement rural pour la réalisation de certains projets ou recourra aux subsides traditionnels pour d'autres. Le PCDR comportera également des projets immatériels/actions à mener directement sur le terrain, sans gros moyens financiers.

La CLDR suivra régulièrement la mise en œuvre des projets contenus dans le PCDR et se prononcera sur l'introduction des projets en subvention.

## Les 6 parties du PCDR

Le Programme Communal de Développement Rural (PCDR) se compose de 6 parties :

- › Une analyse des caractéristiques de la Commune : il s'agit de l'analyse objective du territoire.
- › Le résultat de la participation citoyenne : cette partie relate les méthodes utilisées, la participation citoyenne, les principaux résultats de chaque étape.
- › Un diagnostic partagé : qui résulte de la confrontation entre la vision objective et la perception des habitants.
- › La stratégie de développement sous forme d'objectifs spécifiques à la Commune.
- › Les projets visant à atteindre ces objectifs.
- › Un tableau récapitulatif.

## Bilan du premier PCDR de la Commune Neufchâteau (2008-2018)

Parmi les projets réalisés, on retrouve notamment :

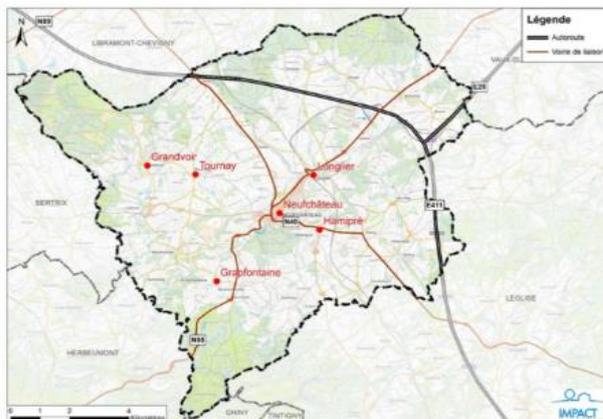
- › L'Espace 29 à Neufchâteau (subventionné en Développement Rural)
- › La Maison de village de Lahérie (subventionnée en Développement Rural)
- › L'aménagement de la place centrale et la construction d'une maison de village à Namoussart (subventionnés en Développement Rural)
- › La Maison de village de Tournay (subventionnée en Développement Rural)
- › L'aménagement du verger expérimental à Tronquoy
- › La valorisation de la vallée du lac
- › L'aménagement global du site de la nouvelle école de Petitvoir en espace convivial multithématique
- › Lancement d'un plan paysager en synergie avec le PNHSFA
- › Coordination communale des manifestations « villages fleuris »
- › Création d'une vitrine ou d'un événement valorisant les produits du terroir/artisanat
- › Organisation d'une journée des associations et soutien du monde associatif
- › ...

## Présentation du portrait de la Commune

La FRW présente ensuite le portrait de la commune établi sur base de l'analyse objective du territoire réalisée par l'auteur de PCDR, le bureau d'étude Impact. Ce portrait n'est pas exhaustif, mais a pour objectif de donner un bon aperçu des réalités communales et de ce qui la singularise par rapport aux communes voisines.

Les thèmes abordés sont:

- › Une commune bien située
- › Un territoire rural
- › Un cadre de vie en évolution
- › Une démographie en croissance
- › Une population jeune, mais vieillissante
- › Riche vie associative, culturelle et sportive
- › Des services diversifiés
- › Emploi local et frontalier
- › Un tourisme réinventé
- › Tourisme familial et vert
- › Circuit court : agriculture et forêt
- › Vers une mobilité alternative
- › Nature préservée



### Questions de l'assemblée

*En quoi consiste la plateforme de consultation numérique prévue début 2023 ?*

Toutes les idées de projets recueillies au cours des consultations villageoises et des groupes de travail thématiques seront présentées sur la plateforme mise à disposition par la FRW : [www.participation.frw.be](http://www.participation.frw.be).

Après une très courte inscription, les participants pourront consulter toutes les idées émises, les commenter, voter pour leurs préférées (ou marquer leur désaccord par un dislike) ou même ajouter de nouvelles idées.

L'objectif est de fournir une synthèse de toute la matière, facile à appréhender, et de donner la possibilité à des publics moins disponibles en soirée de s'exprimer pour l'avenir de leur commune. Cela donnera des indications à la CLDR pour opérer ses choix de projets.

*Quelles sont les missions de la CLDR ? Qui anime les réunions ?*

La CLDR a un rôle essentiel dans l'opération de développement rural. Elle va finaliser le diagnostic partagé, définir une stratégie de développement (des objectifs à 10 ans), mais surtout prioriser et développer les projets qui seront repris au PCDR.

Les agents de développement assureront l'animation des réunions, ainsi que le secrétariat.

En général, les décisions se prennent au consensus. Il est important que la CLDR soit la plus représentative possible de la commune ; elle comprendra au moins  $\frac{3}{4}$  de citoyens et maximum  $\frac{1}{4}$  d'élus au Conseil communal.

*Quelle est la différence entre le budget participatif et les projets subsidiés en développement rural ?*

Le budget participatif repose sur un budget communal mis à disposition annuellement pour réaliser des projets citoyens.

Dans le cadre du développement rural, la Commune sollicitera des subsides régionaux pour réaliser des projets. Ceux-ci seront plus conséquents au niveau financier et donc plus longs à se mettre en place.

*Si l'enveloppe des 80.000€ n'est pas consommée une année, le reste peut-il être reporté sur l'année suivante ?*

Non, car l'enveloppe est reprise dans le budget extraordinaire.

*Le budget participatif fixe un plafond maximal de 30.000€ par projet. Peut-on éventuellement phaser un projet ? Qui paie les éventuels frais d'étude ?*

S'il s'agit d'un projet conséquent, il serait peut-être plus intéressant de le glisser dans le PCDR, afin d'avoir une vision globale du projet.

Un projet pourrait être phasé. Les frais d'étude seront pris en charge par le porteur de projet.

*Jusqu'à quel niveau d'étude du projet faut-il aller ?*

Pour le dossier, il faut rentrer des esquisses, un budget cohérent. Il faut être attentif au statut de propriété : les fonds publics ne peuvent être investis sur propriété privée.

*Quel est le niveau de responsabilité du porteur de projet ou de l'association ?*

Le projet se fera en collaboration avec la Commune. L'objectif est d'avancer avec les citoyens et d'améliorer le vivre ensemble.

Les travaux seront réalisés par le porteur de projet (ou l'association), le service travaux de la commune ou une entreprise.

La Commune apportera un soutien logistique et technique, notamment pour les marchés publics. Pour l'entretien ultérieur, la Commune mise sur une collaboration avec les citoyens. Comme les aménagements se feront sur terrain communal, les ouvriers communaux aideront.

## CONSULTATION

L'objectif des consultations villageoises est de recueillir l'avis des habitants. Ils sont invités à s'exprimer :

- sur ce qui va bien, les forces et fiertés du territoire,
- sur ce qui va moins bien, ce qui manque, ce qu'il faut améliorer
- sur des pistes d'actions concrètes à entreprendre.



### Méthode de travail

Les participants sont répartis en groupes de 5 à 8 personnes dès leur entrée dans la salle. Les élus sont en retrait et ne participent pas aux réflexions au sein des groupes afin de laisser libre cours à l'expression citoyenne.

#### Choix du secrétaire et du rapporteur

Chaque groupe désigne un secrétaire et un rapporteur (il peut s'agir de la même personne). Les groupes fonctionnent de manière autonome ; les animateurs attirent dès lors l'attention sur l'importance de permettre à chacun de s'exprimer et de noter un maximum d'idées sans jugement ni débat. Il est demandé d'être le plus précis possible, de parler de ce qui a un intérêt pour la collectivité et de penser aux générations futures.

#### Les 3 thématiques

Les participants sont invités à explorer différentes thématiques, réparties en 3 grands axes de travail. Quinze minutes sont consacrées à la réflexion sur chaque axe :

- › Thème 1 « Vivre à Neufchâteau » (axe social)
- › Thème 2 « Habiter à Neufchâteau » (axe environnement)
- › Thème 3 « Entreprendre et travailler à Neufchâteau » (axe économique)

Les participants disposent pour chaque thème d'une fiche avec des mots-clés faisant référence à des sujets concernés par la thématique abordée. Ils notent leurs réflexions dans un tableau à 3 colonnes : atouts, faiblesses et pistes (1 tableau par thématique).



### Remarque concernant les points noirs de sécurité routière

Même s'il s'agit d'un sujet qui soulève pas mal de commentaires et qui émeut beaucoup, il est demandé aux participants de ne pas aborder la problématique de la sécurité routière dans les groupes.

Des fiches explicatives et des cartes sont mises à disposition afin de signaler des problèmes spécifiques sur le territoire.

Les points noirs relevés lors de la consultation seront transmis à la Commission sécurité routière, qui décidera de la suite à leur donner.



### Mise en commun

Après les 45 minutes de réflexion, le rapporteur du premier groupe présente le résultat des réflexions sur un axe. Les autres groupes complètent avec leurs idées. Cette démarche est répétée trois fois.

Un agent de développement prend notes des idées tandis que l'autre se charge de l'animation. En fin de séance, il extrait les grandes tendances de la soirée.

## Résultats

3 groupes ont été constitués.

### Axe 1 : Vivre à Neufchâteau

#### Les forces

- › La présence de l'Adeps est une présence positive pour la vie associative.
- › Une large offre associative est disponible sur la commune.
- › L'ouverture des Ateliers partagés est une réelle plus-value.
- › Les participants mettre en évidence l'école, la salle de Petitvoir, le football et les diverses associations locales.
- › Le village de Grandvoir-Fineuse est dynamique, actif.
- › Les marches communales sont à maintenir.
- › Le centre médical est une force, mais il pourrait être plus complet (médecins spécialistes).
- › La crèche communale est également un atout.
- › Le crematorium est un avantage.

#### Les faiblesses

- › La visibilité et la communication sont encore insuffisants. Le site internet communal est bien conçu, mais devrait être mis à jour.
- › Les villageois ne se sentent pas soutenus, inclus, touchés par les activités se tenant à Neufchâteau centre.
- › Les participants regrettent un manque de coordination entre le centre et les villages.
- › Ils pointent également un manque de cohésion entre les associations.
- › Peu de clubs de jeunes, qui auraient besoin de points de rencontre et de soutien.
- › La piscine est toujours fermée pour travaux ; cela représente un manque pour tout le monde.
- › Sentiment d'insécurité suite à la délocalisation des pompiers, car les distances sont trop longues.
- › Ils pointent la disparition ou l'affaiblissement de services tels les pompiers, la protection civile, les banques (il n'en reste qu'une), la cité administrative qui se vide.

- › Les transports en commun n'offrent pas des horaires accessibles et adaptés pour les déplacements des aînés.
- › Les horaires des transports en commun ne sont pas assez adaptés en dehors des horaires scolaires.
- › Les trains et bus sont inadaptés : horaires, circuits et fréquence.

### **Les pistes de projets**

- › Améliorer la coopération entre les villages et la ville au niveau culturel.
- › Redynamiser le théâtre communal : faire en sorte que les différentes troupes travaillent ensemble.
- › Intégrer les villages dans la dynamique de Neufchâteau et faire venir les gens de Neufchâteau vers les villages et leurs associations.
- › Remettre sur pied un bibliothèque/ludothèque mobile.
- › Prévoir des boîtes à livres dans les villages.
- › Développer les animations à Fineuse.
- › Organiser les grosses activités sur le terrain de football de Petitvoir pour préserver les habitants des nuisances sonores.
- › Recréer un parcours Vita autour du lac.
- › Développer les clubs des jeunes sur Grandvoir et Petitvoir, avec des activités diverses et des locaux.
- › Mener des actions pour attirer plus de médecins (généralistes et spécialistes) et compléter le centre médical (aussi avec des paramédicaux).
- › Mettre en place une navette communale lors des événements culturels et sociaux ; pour faire le tour des villages (petits commerces) puis à Neufchâteau centre.
- › Créer un taxi social à la demande (pour les personnes qui ne savent pas ou ne peuvent plus conduire).
- › Améliorer les télécommunications (trop de zones blanches).

## **Axe 2 : Habiter à Neufchâteau**

### **Les forces**

- › L'opération Village Fleuri (à aider si possible).
- › La sécurité, le calme et la tranquillité dans Grandvoir-Fineuse (peu ou pas de vol).
- › Le cadre rural est satisfaisant et en plus, il y a une école et du sport.
- › Le centre de Neufchâteau s'est amélioré (moins la rue d'entrée).
- › Richesse écologique.
- › La récolte des PMC.

### **Les faiblesses**

- › Les pistes cyclables sont insuffisamment entretenues, notamment entre Petitvoir et Neufchâteau.
- › Pourquoi avoir supprimé les pistes cyclables ? Petitvoir-Neufchâteau par exemple.
- › Les trottoirs sont discontinus entre les habitations, l'école et les autres espaces publics.
- › Attention aux routes en mauvais état (ex : Grandvoir – Neuvillers).
- › Il manque des lieux de convivialité dans les villages.
- › Manque de mobilier urbain (bancs, zones de pique-nique, ...)
- › Des locaux (ex : le lavoir derrière l'arsenal des pompiers) tombent en ruines.
- › Le petit patrimoine (bac, croix, ...) est insuffisamment mis en valeur.
- › Trop de sapins (de Noël) qui dévalorisent les paysages.
- › La fréquence de ramassage des papiers-cartons est insuffisante.
- › Les bulles à verre de Petitvoir sont dangereuses en raison du verre cassé à proximité.

### **Les pistes de projets**

- › Entretien des chemins forestiers et agricoles.
- › Entretien des ponts (garde-corps, structure, ...), notamment le pont du football à Grandvoir, la passerelle vers la plaine de jeux.
- › Prévoir un entretien général et régulier du bâti existant.
- › Supprimer le sens interdit à la Route des Hés à Longlier pour l'accès au crématorium et au football – ou aménager la petite route actuelle.
- › Assurer une continuité au niveau des trottoirs et des passages pour piétons (Grandvoir-Fineuse-Tournay ; école de Grandvoir).
- › Trouver des solutions pour le parking à Neufchâteau (à la dent creuse – près de l'athénée).
- › Ajouter du mobilier public (bancs, ...)
- › Soigner les différentes entrées dans la commune de Neufchâteau.
- › Créer une piste de pétanque sur la plaine de Grandvoir
- › Réhabiliter l'ancien captage pour créer une fontaine et un espace de convivialité au coin de la Route des Mainis et du Chemin de la Chapelle Collard à Grandvoir.
- › Créer un espace de convivialité intergénérationnel au Chemin du Moulin de La Roche (vers le terrain de football).
- › Mettre en valeur les fortins existant sur la commune.
- › Poser une signalétique vers la chapelle Collard à Tournay et la valoriser (propriété privée).
- › Rénover le lavoir et ses bacs à Grandvoir.
- › Augmenter la fréquence de ramassage des papiers-cartons, PMC et encombrants et rappeler les dates dans le bulletin communal.
- › Relever et nettoyer les bulles à verre de Petitvoir, près de l'école, ou les changer de lieu. Ajouter des bulles à verre à Grandvoir → regrouper les bulles de Petitvoir et Grandvoir au terrain de football qui se trouve entre les deux.

## **Axe 3 : Entreprendre et Travailler à Neufchâteau**

### **Les forces**

- › La variété des offres.
- › La base de loisirs.
- › Le réseau de promenades Tarpan.
- › Les belles balades et chemins pour promenade.
- › Les circuits courts.
- › La mise en valeur des petits producteurs.

### **Les faiblesses**

- › Manque d'interactivité entre les commerces du centre de Neufchâteau et les villages.
- › Découragement des clients causé par des amendes pour 15' de stationnement sans disque.
- › Manque de banque et de distributeurs de billets.
- › Les participants signalent un manque de cohérence entre les différents points d'attrait touristique au niveau de la signalétique.
- › Il manque des bancs le long des chemins de promenade.
- › Inquiétude des Grandvauriens quant à la future base de loisirs, au niveau du trafic et de la sécurité dans le village.
- › Il y a trop de gîtes.
- › Il y a trop de sapins de Noël, au détriment des terrains agricoles.

### **Les pistes de projets**

- › Redynamiser le centre de Neufchâteau au niveau des commerces.
- › Laisser une plus grande latitude avant de distribuer les PV pour stationnement près des commerces ; pallier le manque de places de parking.
- › Développer le zoning de Molinfaing en utilisant le chemin de fer existant.
- › Mettre plus en avant les commerçants des villages (gîtes, cafés, épicerie à la ferme, vente directe, ...).

- › Remettre en service l'écran pour l'annonce des manifestations et publicités (en face de la dent creuse).
- › Promouvoir un tourisme diffus, à l'échelle des villages (pas de tourisme de masse).
- › Soutenir les activités touristiques existantes, en donnant les informations sur les promenades ,...
- › Poser une signalétique cohérente entre les points d'attrait touristique dans Neufchâteau et les villages, pour créer des liens entre les différents pôles.
- › Ajouter des équipements sur les chemins de promenade (tables, bancs, ...)
- › Mettre en place un comité de gestionnaires de gîtes (citoyens).
- › Redynamiser la zone du lac et l'ancien camping à Neufchâteau.
- › Relancer le projet de tyrolienne.
- › Planter les sapins de Noël dans les zones forestières.

### **Précisions du Collège**

Le Conseil communal va prochainement se prononcer sur les projets suivants :

- La pose d'un écran géant
- La création d'un parcours Vita sur le site du lac
- Une signalétique cohérente au niveau touristique ou directionnel.

## **SUITES...**

### **La CLDR**

La Commission Locale de Développement Rural (CLDR) est un organe consultatif associé aux phases d'élaboration (stratégie, projets, priorités) et de mise en œuvre du PCDR. Elle se compose de 20 à 60 membres, dont maximum ¼ d'élus communaux.

C'est une commission représentative de tous les habitants de la commune, issue de toutes les composantes de la population : professions, âges, genres, catégories socio-professionnelles, villages, ... Sa composition est approuvée par le Conseil communal et la Région wallonne.

Il s'agit d'un lieu de dialogue, de débat démocratique et de propositions d'idées dans l'intérêt collectif. Les membres de la CLDR ont un rôle de relais entre les habitants et la commune.

Des réunions sont organisées régulièrement : environ 8 fois par an en phase d'élaboration et au moins 4 fois par an en phase de mise en œuvre.

- › Un formulaire d'inscription est remis à chaque participant.
- › Celui-ci est à compléter et transmettre à la commune pour le 15/07/2022.

### **Pourquoi proposer sa candidature à la CLDR ?**

Chacun a ses propres motivations pour rejoindre la CLDR. En participant à la CLDR, vous pourrez

- › Vous impliquer dans la vie de la commune
- › Rencontrer des citoyens des autres villages
- › Mieux connaître la commune sous tous ses aspects
- › Disposer d'informations sur la vie communale
- › Vous exprimer et partager vos avis
- › Participer à l'élaboration et la mise en œuvre du PCDR
- › ... et faire partie du jury pour le budget participatif

## Le calendrier des réunions publiques

**TRONQUOY, REPELT, MOLINFAING, MASSUL, GÉRIMONT & MORIVAL**

> 21.04.2022 : 20H SALLE "LES LES AUBÉPINES" À TRONQUOY

**TOURNAY, VERLAINE & SEMEL**

> 28.04.2020: 20H MAISON DE VILLAGE DE TOURNAY

**NAMOISSART, MON IDÉE & MARBAY**

> 05.05.2022 : 20H MAISON DE VILLAGE DE NAMOISSART

**LONGLIER & LAHERIE**

> 12.05.2022 : 20H SALLE DU FOOTBALL "RRC LONGLIER"

**WARMIFONTAINE, GRAPFONTAINE, MALOME NOLINFAING, MONTPLAINCHAMPS, HOSSEUSE & HARFONTAINE**

> 19.05.2022 : 20H SALLE DU "RRC WARMIFONTAINE"

**PETITVOIR, GRANDVOIR & FINEUSE**

> 02.06.2022 : 20H SALLE "LES JOYEUX LURONS" À PETITVOIR

**HAMIPRE, COUSTEUMONT, OFFAING & LE SART**

> 09.06.2022 : 20H SALLE "LE CARREFOUR" A HAMIPRE

**NEUFCHÂTEAU**

> 16.06.2022 : 20H ESPACE 29

**CONSULTATION NUMÉRIQUE SUR INSCRIPTION**

> 23.06.22 : 20H

[WWW.PARTICIPATION.FRW.BE/NEUCHÂTEAU-CONSULTATION](http://WWW.PARTICIPATION.FRW.BE/NEUCHÂTEAU-CONSULTATION)

\* Consultation numérique sur inscription auprès des agents de développement : Sophie Orban ([s.orban@frw.be](mailto:s.orban@frw.be) 063/44 02 08) et Eléonore Gérard ([e.gerard@frw.be](mailto:e.gerard@frw.be) 063/45 03 01)

## Suivre l'ODR

Toutes les informations concernant l'Opération de Développement Rural (ODR) sont disponibles sur le site internet dédié à l'ODR : [www.pcdr-neufchateau.info](http://www.pcdr-neufchateau.info), dans les bulletins communaux, dans les toutes-boîtes, dans la presse, sur Facebook (sur la page de la Commune et sur la page de la FRW).

Les participants sont également invités à en parler autour d'eux.

## Le Budget Participatif

Le budget participatif est un processus de démocratie participative par lequel la Commune affecte une partie de son budget annuel à la réalisation de différents projets d'initiative citoyenne. Il donne une opportunité aux citoyen(ne)s domicilié(e)s sur le territoire, que ce soit à titre individuel ou collectif, de prendre part à la vie politique.

Ce budget participatif se présente sous la forme d'un appel à projets. 80.000€ lui seront affectés annuellement.

### Appel aux citoyens et aux associations chestrolaises !

Tout citoyen résidant sur la commune de Neufchâteau peut répondre à cet appel à projets.

Pour être éligibles, les projets seront introduits :

- > Soit par un collectif de minimum 5 citoyens (comités de quartiers, associations de fait, etc.) :  
Les personnes seront domiciliées à des adresses différentes ; le porteur de projet sera majeur - pour les mineurs, il sera fait mention du responsable légal.
- > Soit par une association citoyenne dotée de la personnalité juridique (asbl).

Ce budget permettra de réaliser des petits projets d'investissement, d'embellissement ou événementiels, ... avec un plafond de 30.000€ par projet, excepté dérogation du Collège.

Le but est de favoriser la participation citoyenne, en mobilisant les habitants volontaires dans des petits projets visant l'amélioration de leur cadre de vie et de la qualité de vie des habitants, la cohésion sociale, l'intergénérationnel et le mieux-vivre ensemble au sein d'une rue, d'un quartier ou d'un village.

Les travaux seront réalisés par les collectifs citoyens, les associations et/ou la Commune.

Les critères de participation sont les suivants :

- › Les projets se situeront exclusivement sur le territoire communal.
- › Ils doivent présenter un intérêt collectif indéniable et un caractère durable.
- › Ils se feront sur domaine public (une parcelle communale, un terrain sur lequel la Commune dispose d'un droit ou une parcelle appartenant à une association reconnue).
- › Ils seront accompagnés d'un budget détaillé réaliste.
- › Ils seront techniquement, juridiquement et économiquement réalisables – faciles d'entretien.
- › Ils auront un impact positif et favoriseront la mobilisation citoyenne.

Les délais :

- › L'information sera diffusée pendant les réunions d'information-consultation villageoise organisées dans le cadre de l'opération de développement rural – du 21 avril au 23 juin 2022. Ainsi que sur internet (voir ci-dessous).
- › Dépôt des dossiers pour le 31 août 2022
- › Analyse de la recevabilité des projets par le Collège.
- › Sélection des projets par la Commission Locale de Développement Rural (représentative de la population) en septembre 2022.
- › Réalisation du projet avant le 31/12/2023.

Les trois documents de référence se trouvent sur [www.pcdr-neufchateau.info](http://www.pcdr-neufchateau.info) :

- › Règlement (approuvé par le Conseil communal du 05/04/2022)
- › Formulaire de candidature
- › Grille d'évaluation – recevabilité et sélection

**Sophie Orban & Eléonore Gérard**  
Agents de développement

**Fondation Rurale de Wallonie**  
**Equipe Semois-Ardenne**

Rue de France, 19A – 6730 TINTIGNY | +32 (0)63 44 02 02  
[semois@frw.be](mailto:semois@frw.be) | [www.frw.be](http://www.frw.be) | [www.facebook.com/FRW.SemoisArdenne](https://www.facebook.com/FRW.SemoisArdenne)

## ANNEXE 1 : Les participants (21 personnes)

Titre	Nom	Prénom	Village	Conseil communal
Mme	Agneessens	Sylvie	Grandvoir	
Mme	Annet	Marie-Rose	Petitvoir	
M.	Bailleux	Jean-Philippe	Grandvoir	
M.	Cheppe	Jacques	Neufchâteau	X
Mme	Clémentz	Mariline	Tronquoy	X
M.	Comblin	Marcel	Petitvoir	
Mme	De Backer	Gaëlle	Grandvoir	
M.	Duplicy	Gaëtan	Petitvoir	
Mme	Fourny	Madeleine	Petitvoir	
Mme	Gadisseux	Kristie	Petitvoir	
M.	Gadisseux	Michel	Petitvoir	
M.	Grandjean	Christian	Respelt	X
M.	Huberty	François	Neufchâteau	X
M.	Jonckheere	Ryan	Grandvoir	
Mme	Louis	Micheline	Warmifontaine	X
M.	Maron	André	Grandvoir	
Mme	Materne	Stéphanie	Grandvoir	
M.	Michel	Philippe	Grandvoir	
M.	Rigaux	Olivier	Petitvoir	X
Mme	Rosiere	Rolande	Petitvoir	
M.	Toubon	Pascal	Petitvoir	